

CTL du 21 Juin 2016

Déclaration liminaire

Monsieur Le président,

Alors que le Ministre Michel SAPIN proclame sa volonté de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et se félicite des « progrès accomplis en la matière » ... se joue actuellement à l'Assemblée Nationale un débat des plus révélateurs sur des mesures concrètes que pourrait prendre le Gouvernement pour mettre réellement à exécution ses déclarations d'intention.

Le projet de loi « Sapin 2 » sur la transparence fiscale de la vie économique aborde des questions politiques cruciales telles que la lutte contre la corruption, la protection des lanceurs d'alerte et la publication des données fiscales des entreprises. Ce dernier point, appelé reporting fiscal est au cœur des débats.

L'information publique et la transparence sont un rempart efficace contre l'évitement fiscal et un outil de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

C'est pourquoi, le reporting pays par pays est réclamé par la CGT.

Et c'est pourquoi il fait si peur au monde « secret » des affaires » ainsi qu'au MEDEF.

Les scandales d'évasion fiscale qui se succèdent et le dernier épisode des « Panama papers » révèlent que l'opacité des activités des multinationales doit être combattue avec d'avantage d'ambition.

Si l'évasion fiscale coûte chaque année à la France, entre 40 et 60 milliards d'euros, les pays en voie de développement en sont les premières victimes et perdent chaque année 180 milliards de dollars de recettes fiscales : il est temps de mettre fin à cette hémorragie financière.

Les discussions parlementaires et une directive européenne sont en cours d'élaboration.

D'un côté l'intérêt général du plus grand nombre des citoyens et des contribuables et une vraie mesure de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, de l'autre les intérêts financiers et économiques des milieux d'affaires plus intéressés par une optimisation fiscale maximale que par un réel civisme fiscal

Aujourd'hui, c'est aux politiques de trancher.

Hasard du calendrier, c'est aujourd'hui qu'est présenté aux organisations syndicales le projet RIALTO MEMO. Après le fiasco du projet RIALTO-INVESTIGATION, la mémorisation des travaux de contrôle et la méthodologie sembleraient apporter plus de simplicité dans la navigation et plus de soutien méthodologique.

Mais les orientations vers des expérimentations de pôle de programmation interrégional, vers une nouvelle procédure de contrôle fiscal : l'examen de comptabilité de bureau, dans le but de faire du chiffre, vont encore plus éloigner les vérificateurs de la « vraie fraude fiscale »

La CGT Finances Publiques revendique de véritables moyens humains juridiques et matériels pour lutter efficacement et réellement contre la fraude et l'évasion fiscale.

Quant au rapport d'activité, c'est toujours mieux avec moins d'agents et toujours moins de moyens...

Mais le plus grave est à venir, la CGT Finances Publiques tient à tirer une fois de plus le signal d'alarme concernant la situation sur le site de SAINT-OMER. La période de médiation et la mise sous tutelles du chef de service du SIP sont aujourd'hui du domaine du passé. Mais rien n'a changé.

Le côté humain semble avoir été complètement mis de côté, les victimes subissent une pression inqualifiable.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques abordera ce sujet lors des questions diverses.

Les élus CGT Finances Publiques

René QUIDE

Patrice STAWSKI